

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 4 avril 2016

Le Conseil municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni en Mairie, le lundi 4 avril 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

#### Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
  
- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
- Tableau des effectifs à la date du 4 avril 2016
  
- **Affaires financières- Rapporteur : F POIRRIER**
- Compte de gestion de l'exercice 2015
- Compte administratif de l'exercice 2015
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016
- Budget primitif de l'exercice 2016
- Subvention attribuée au C.C.A.S.
- Dotation aux charges de centralité, dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation
  
- **Ecole municipale de musique- Rapporteur : F POIRRIER**
- Projet d'établissement de l'école municipale de musique
  
- **Enfance-jeunesse- Rapporteur : T FOURRIER**
- Information sur la fréquentation des accueils de loisirs de l'Espace depuis janvier 2016- Pas de délibération.
  
- **Urbanisme et cadre de vie- Rapporteur : G BOGUET**
- Politique foncière 2016
- Présentation du budget communautaire 2016 pour les aménagements urbains, les entretiens de voirie, l'eau et l'assainissement. Pas de délibération.
  
- **Patrimoine bâti- Rapporteur : C DEFACHELLE**
- Demandes de subventions et plans de financement pour les travaux de réfection du sol du COSEC et de sécurisation de la piscine
- Annulation de la délibération du 30 novembre 2015 relative à la vente du pavillon situé 7 allée du Nord
  
- **Equipements sportifs –Rapporteur : F GRAS**
- Dotation E.P.S. 2016 du collège Roger Vailland pour les locations des installations sportives municipales
  
- **Affaires communautaires- Rapporteur : M ROUSSEAU**
- Présentation des grands projets de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau- Pas de délibération.

---

#### Questions diverses

Etaients présents : M. LAGRANGE, Maire, M. LHOTE, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme FILLEUX, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. FOURRIER, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme POIRRIER, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. BOGUET, 5<sup>ème</sup> adjoint, Mme GRANDO, 6<sup>ème</sup> adjointe, Mme MÉNARD, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. REBET, M. DOUHARD, Mme ZARÉBA, Mme PERRIN, Mme BARREAU, M. GRAS, M. JOUTY, M. PICHARD, conseillers municipaux.

Etaients excusés : M. DEFACHELLE qui a donné procuration à M. LHOTE  
M. TABYAOUI qui a donné procuration à Mme FILLEUX  
M. SOSSNA qui a donné procuration à M. BOGUET  
Mme GUILBAUT qui a donné procuration à M. LAGRANGE  
Mme RODRIGUES qui a donné procuration à M. FOURRIER  
Mme ANDRÉ qui a donné procuration à Mme GRANDO  
Mme ROUSSEAU qui a donné procuration à Mme POIRRIER  
Mme MATHOUX qui a donné procuration à M. PICHARD

Etait absent : M. GAGNARD

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Françoise ZARÉBA

En préambule du conseil municipal, Monsieur le Maire évoque la rumeur malveillante et persistante relative à une supposée fermeture du collège.

Il rappelle que le Président du conseil départemental a affirmé, au cours de l'inauguration des Passerelles le 13 février 2016, que le collège resterait ouvert.

Certains évoquent des problèmes d'accessibilité ou de sécurité de l'établissement. Concernant l'accessibilité, le département –au même titre que les autres collectivités- dispose de 9 ans pour procéder aux travaux de mise en accessibilité de ces établissements recevant du public. La commission de sécurité a visité le bâtiment le 23 mars et n'a émis aucune réserve sur la conformité du bâtiment aux normes en vigueur.

A force d'évoquer une fermeture du collège, le Maire craint que les parents inscrivent leurs enfants dans d'autres établissements, l'effet de cette agitation pourrait aboutir à un résultat contraire à celui recherché. Il faut étudier les effectifs de rentrée et les perspectives sereinement.

Le Maire demandera au DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) de faire le point avec l'administration du collège (effectifs, sécurité...) pour stopper cette rumeur.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

- Décision n°DEC2016/02 du 15 mars 2016 relative à la location à titre précaire et révocable du logement n°1, situé 2175 rue Jean Laville à Sanvignes-les-Mines à M. Steve PACZEK à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016.
- Décision n°DEC2016/03 du 15 mars 2016 acceptant l'indemnisation de la SMACL pour un choc de véhicule sur le bardage de l'espace loisirs, montant : 240.16 €
- Décision n° DEC2016/04 du 30 mars 2016 portant attribution du marché de réfection et marquage du sol sportif du COSEC à l'entreprise SAS MARTIN REBEUF pour un montant de 44 872.35 € HT soit 53 846.82 € T.T.C.

**1. Tableau des effectifs à la date du 4 avril 2016 (délibération n°2016/018)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs présenté par le rapporteur ; il est applicable à la date du vote du budget primitif est annexé à celui-ci.

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Adjt adm.pal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjt adm.pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		2	
Adjoint adm. de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	1	3	0
Adjoint adm. de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	2	1
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Pal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4		4	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2	
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	16	15	15
<b>SECTEUR SOCIAL</b>					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		2	
Aux. puériculture Pal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3		3	
ATSEM Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>					
Educateur APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>					
Moniteur éducation Musicale	B	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B		7		6
Assistant. d'enseignement Pal 2 <sup>ème</sup> cl	B		2		2
Adjoint du patrimoine Pal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		0	
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Resp. animation/jeunes	A	1		1	
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	2	1	2

**Détail des temps non complet :**

- Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe 1 à 30/35<sup>ème</sup>
- Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe 1 à 30/35<sup>ème</sup>
- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe 16 dt 1 à 32.5/35<sup>ème</sup> + 1 à 31.5/35<sup>ème</sup> + 4 à 30/35<sup>ème</sup>  
2 à 29/35<sup>ème</sup>  
3 à 25/35<sup>ème</sup>  
3 à 20/35<sup>ème</sup> + 2 à 16/35<sup>ème</sup>

- ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 32/35 <sup>ème</sup>
- Agent Social de 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 30/35 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	2 dt	1 à 5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 7.75/20 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique	7 dt	1 à 2/20 <sup>ème</sup> 2 à 4/20 <sup>ème</sup> + 2 à 5/20 <sup>ème</sup> 1 à 10/20 <sup>ème</sup> 1 à 14/20 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2 dt	1 à 27.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 33/35 <sup>ème</sup>

<b>Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER</b>
---

## 2. Compte de gestion de l'exercice 2015 (délibération n°2016/019)

Le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal, les résultats doivent être conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2015.

C'est le cas, les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**

- dépenses : 4 915 345.84 €

- recettes : 5 194 494.18€

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 : **279 148.34 €**

- **Section d'investissement**

- dépenses : 1 459 483.46 €

- recettes : 1 687 073.13 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 : **227 589.67 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2015, établi par le Trésorier municipal.

## 3. Compte administratif de l'exercice 2015 (délibération n°2016/020)

Le conseil municipal élit M. Christian LHOTE en qualité de président de séance pour cette question.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année 2015 par le Maire. Les résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

Mme Poirrier rappelle que le budget a été exécuté à 92% pour les dépenses de fonctionnement, à 97% en recettes de fonctionnement, à 72% pour les dépenses d'investissement et à 84% pour les recettes d'investissement. Le taux d'exécution de la section d'investissement est quasiment toujours inférieur à celui de la section de fonctionnement car d'une part, la réalisation des travaux peut prendre du retard et d'autre part, les subventions ne sont versées que sur présentation de factures acquittées.

Plusieurs types de dépenses de fonctionnement ont baissé : les charges courantes grâce à des contrats groupés d'achat d'énergie et aux efforts constants de maîtrise des dépenses par le personnel, les charges de personnel grâce à l'externalisation de prestations d'entretien des locaux et au non-remplacement d'un agent parti en retraite, les intérêts de la dette... Dans le même temps, il est constaté une hausse des recettes notamment en matière d'impôts locaux et pour les produits des services.

L'investissement principal de l'année 2015 a été l'Espace loisirs-les passerelles.

M. Jouty demande si les dépenses de fonctionnement liées à la piscine ont baissé en 2015 du fait de la fermeture. Mme Poirrier lui répond par l'affirmative.

M. Lhote remercie les efforts des services pour la maîtrise des dépenses. Compte tenu des taux d'exécution, il est évident que le principe de sincérité budgétaire est respecté. Il aimerait que les services aient un « peu plus d'air » pour « tourner » correctement.

Les résultats du compte administratif 2015 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**

- dépenses : 4 915 345.84 €

- recettes : 5 194 494.18€

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 : **279 148.34 €**

- **Section d'investissement**

- dépenses : 1 459 483.46 €

- recettes : 1 687 073.13 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2015 : **227 589.67 €**

Le Maire ne prend part au vote.

Les membres du conseil municipal (hormis le Maire) adoptent le compte administratif 2015 à l'unanimité.

#### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2015 (délibération n°2016/021)

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2015 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

##### Section de fonctionnement

Dépenses	:	4 915 345.84 €
Recettes	:	5 194 494.18 €
<hr/>		
<b>Résultat exercice</b>	:	<b>+ 279 148.34 €</b>
Résultat reporté	:	+ 309 849.53 €
<hr/>		
<b>Résultat final</b>	:	<b>+ 588 997.87 €</b>

##### Section d'investissement

Dépenses	:	1 459 483.46 €
Recettes	:	1 687 073.13 €
<hr/>		
<b>Résultat exercice</b>	:	<b>+ 227 589.67 €</b>
Résultat reporté	:	- 310 806.55 €
<hr/>		
<b>Résultat final</b>	:	<b>- 83 216.88 €</b>

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2015 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues.

### Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	:	199 907.18 €
Recettes	:	182 450.00 €
<b>Solde RAR</b>	:	<b>- 17 457.18 €</b>

Le rapporteur propose d'affecter le résultat 2015 comme suit :

Résultat fonctionnement : + 588 997.87 €

Résultat investissement : - 83 216.88 €  
- **17 457.18 €**  
- 100 674.06 €

**Section d'investissement, c/1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **100 674.06 €** (permet de couvrir le déficit d'investissement)

**Section de fonctionnement, c/002** (résultat de fonctionnement reporté) : **488 323.81 €** (différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement).

Adopté à l'unanimité.

### **5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (délibération n°2016/022)**

La loi de finances pour 2016 prévoit un taux de revalorisation des valeurs locatives de 1%.

A taux constants, le produit attendu s'élève à 2 085 082 €. Sur proposition du rapporteur et comme il en avait été convenu au cours du débat d'orientation budgétaire, les taux des taxes directes locales 2016 ne sont pas modifiés.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 27.92 %
- Taxe sur le foncier bâti : 30.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70.41 %

### **6. Budget primitif de l'exercice 2016 (délibération n°2016/023)**

Le rapporteur présente le budget primitif de l'exercice 2016 équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 427 924 €	5 427 924 €
Investissement	785 228 €	785 228 €

Madame Poirrier présente le budget primitif 2016 :

« Il y a des discours politiques et leur traduction chiffrée, comptable et implacable : le budget. Cet exercice délicat l'est d'autant plus que nous devons collectivement participer au redressement des finances publiques.

Toujours plus de dépenses et moins de recettes fragilisent les budgets des communes et ainsi leur capacité d'investissement. Même si nous connaissons une situation saine à Sanvignes, les efforts à consentir sont

très importants pour préserver notre capacité à agir. Ces efforts, nous les avons faits. Nous les avons faits sur les exercices passés et nous les renforçons sur l'exercice 2016.

Nous avons travaillé, avec le concours étroit des services municipaux, pour baisser nos charges de fonctionnement, en quelque sorte le train de vie de la collectivité. Les charges à caractère général baissent de 1.3% et feront l'objet d'une attention particulière.

Nos dépenses de gestion vont baisser en 2016 mais nous avons réussi à préserver nos priorités et les subventions aux associations sont maintenues.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par la baisse des dotations (-6.62% par rapport au B.P. 2015 après une baisse de 3.72% par rapport au B.P. 2014). Cela représente notre contribution au redressement des finances publiques.

Le bon résultat de 2015 nous permet d'inscrire un excédent de 488 323 € en fonctionnement, en hausse de 57.6% par rapport à 2015. C'est là le fruit de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement à laquelle contribuent largement les services que je tiens à remercier pour leur implication.

Cette nouvelle baisse des dotations de l'Etat aurait pu nous inciter à augmenter les impôts. Telle n'a pas été notre décision et les taux resteront à nouveau inchangés cette année, pour la part communale.

Malgré cette décision et la baisse des dotations, nous réussissons à dégager une épargne nous permettant de financer nos investissements sans recours à l'emprunt.

Nous maintenons donc un bon niveau d'investissement et en 2016, la somme de 458 271 € leur sera consacrée. Ces investissements seront financés par l'autofinancement qui représente 52%, des subventions d'investissement (15%), le F.C.T.V.A. (15%). Le reste des recettes est lié aux opérations d'amortissement et au solde du prêt à taux zéro attribué par la C.A.F. pour l'opération des Passerelles.

Rappelons que l'investissement permet de doper l'activité économique et soutient l'emploi à l'échelle d'un territoire. Nous sommes fiers de pouvoir y contribuer.

Sur la question de la dette de la ville, celle-ci ne s'alourdira pas en 2016 puisque les investissements se feront sans recours à l'emprunt.

Tout sera mis en œuvre avec la coopération des services pour mener à bien les engagements en faveur de nos concitoyens, engagements qui se feront de façon prudente et réfléchie en tenant compte de nos capacités financières. »

M. PICHARD demande à quoi correspond la somme de 10 000 € pour l'étude de la maison médicale dans la mesure où une dépense similaire a été réalisée en 2015.

M. le Maire répond qu'il s'agissait d'une étude de faisabilité permettant de définir les besoins des professionnels de santé dans un projet qui aurait fait l'objet d'une construction. Compte-tenu du coût de celle-ci et des loyers qui en découlaient, la réflexion s'est transférée sur un réaménagement d'une partie de la R.P.A. Les crédits sont donc prévus pour des études ayant rapidement une concrétisation.

M. JOUTY demande si les travaux de la maison médicale auront un impact sur les loyers payés par les résidents.

M. le Maire le rassure, il y aura deux opérations séparées, d'une part, la maison médicale pluridisciplinaire portée par le budget de la commune et d'autre part, des travaux dans les logements portés par le budget du C.C.A.S et qui pourraient impacter, dans une mesure à définir, les loyers. Il est rappelé que les loyers sont plafonnés dans les foyers logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016.

## **7. Subvention attribuée au C.C.A.S (délibération n°2016/024)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'équilibre d'un montant de 24 086 € au C.C.A.S. Le conseil d'administration du C.C.A.S. prévoira une subvention d'un montant de 4 440 € pour équilibrer le budget annexe de la R.P.A. Louis Veillaud.

## **8. Dotation aux charges de centralité, dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation (délibération n°2016/025)**

La C.U.C.M. a notifié les montants pour l'année 2016. La dotation aux charges de centralité s'élève à 115 903 € et la dotation de solidarité communautaire à 28 224 € ; elles sont versées par la communauté par douzième.

La commune est redevable de l'attribution de compensation qui s'élève à 308 744.11 €.

Adopté à l'unanimité.

<b>Ecole municipale de musique - Rapporteur : F POIRRIER</b>
--

## **9. Projet d'établissement de l'école municipale de musique (délibération n°2016/026)**

Madame POIRRIER rappelle que le projet d'établissement de l'E.M.M. est modifié tous les trois ans, elle présente donc le projet de la période 2016-2019.

Le document après avoir retracé la situation actuelle de l'école, définit des objectifs :

- Géodémographique : accroître le rayonnement communal grâce à des interventions ciblées pour le public scolaire, il est prévu de travailler avec les écoles et avec le collège,
- Esthétique et pédagogique : développer et diversifier l'offre de la pratique collective notamment en proposant dès les inscriptions de la rentrée 2016 un ensemble instrumental, un ensemble de flûtes, un ensemble de percussions et des ateliers de musique actuelle. Il n'est pas évident de fédérer les élèves autour des pratiques collectives qui nécessitent de trouver du temps pour le travail en groupe en plus du temps nécessaire pour la pratique individuelle.
- Renforcement des effectifs grâce à la professionnalisation des enseignants, la réouverture de la classe de guitare à la rentrée 2013, les projets avec les établissements scolaires, la réflexion pédagogique sur l'enseignement de la formation musicale, la « relance » des classes d'instruments à vent,
- Renforcement de la complémentarité avec l'Harmonie associative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet d'établissement de l'école municipale de musique pour la période 2016-2019.

<b>Enfance-jeunesse - Rapporteur : T FOURRIER</b>
---

## **10. Information sur la fréquentation des accueils de loisirs de l'Espace depuis janvier 2016.**

Au cours des vacances d'hiver 2016, 103 enfants différents de 3 à 11 ans ont été accueillis dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement dont 80 de Sanvignes. En 2015, seuls 52 enfants différents avaient utilisé le service. M. FOURRIER est satisfait de cette fréquentation en hausse due à la qualité du service et des animateurs mais peut-être aussi au nouveau lieu.



Depuis début janvier, 10 à 15 enfants fréquentent les accueils de loisirs du mercredi après-midi et 12 jeunes sont usagers du local jeunes.

En plus de ces activités pour les enfants et les jeunes, il rappelle que des activités adultes sont proposées la semaine et que des places sont encore disponibles notamment pour le flamenco, le poker...

**Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**

**11. Politique foncière 2015 (délibération n°2016/027)**

L'état de la politique foncière de la commune est annexé au compte administratif 2015. Au cours de l'année 2015 :

- Un immeuble (local d'orthophonie), sis place du 11 novembre, a été vendu à Mme Emilie Bataille au prix de 35 250 €,
- Un terrain, sis Bois du Leu-rue Antoine Méchin, a été acheté à la communauté urbaine Le Creusot-Montceau au prix de 1 €.

Le conseil municipal a pris acte de ces transactions.

**12. Présentation du budget communautaire 2016 pour les aménagements urbains, les entretiens de voirie, l'eau et l'assainissement.**

M. Boguet donne lecture des travaux prévus par la C.U.C.M. sur le territoire de la commune :

- aménagement des abords de l'Espace et aménagement de sécurité rue Jean Zay
  - réfection de la couche de roulement rue Victor Hugo (rues Jean Laville-Carnot)
  - réfection de la chaussée et des trottoirs rue de la Garenne (rue de la Liberté-rond point Proudhon)
  - réfection de la chaussée et des trottoirs rue Pierre Vaux (rues Voltaire-Toulon)
  - reprise de la chaussée et des trottoirs rue Pierre Brossolette (rue Jean Jaurès-fin des constructions)
  - réhabilitation du réseau d'eau potable rue Pierre Brossolette
  - restructuration du réseau d'eaux pluviales rue Garibaldi
  - restructuration du réseau d'assainissement rue Gounod et rue et impasse Jean Jaurès
- Etc...

**Patrimoine bâti - Rapporteur : G BOGUET**

**13. Demandes de subventions et plans de financement pour les travaux de réfection du sol du COSEC et de sécurisation de la piscine**

**13.1. Travaux de réfection du sol du COSEC (délibération n°2016/028)**

A l'issue de la procédure de mise en concurrence pour la réalisation des travaux de réfection du sol du COSEC, l'offre la mieux-disante s'élève à 44 872.35 € HT.

Le rapporteur propose de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (dotation de soutien à l'investissement local, à hauteur de 30% du montant HT des travaux), du conseil régional Bourgogne Franche-Comté (subvention pour les équipements sportifs à caractère régional, au maximum 25% du montant HT des travaux) et du conseil départemental de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projet départemental 2016 (au maximum 25% du montant HT des travaux).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter les subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Réfection du sol	44 872.35 € HT	Dotation de soutien investissement local-Etat	13 460 €
		Conseil régional	11 218 €
		Conseil départemental	11 218 €
		Commune	8 976.35€
<b>Total</b>	<b>44 872.35 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>44 872.35 €</b>

### 13.2. Travaux de sécurisation de la piscine (délibération n°2016/029)

Les travaux de sécurisation de la piscine comprennent la réalisation d'une clôture de 3 mètres de haut avec la pose de portails (29 700 € HT), la plantation de haies défensives (6 200 € HT) et l'installation de vidéo-surveillance à l'intérieur des locaux (3 260 € HT) soit un montant total de 39 160 € HT.

Pour la réalisation de ce projet, la commune a obtenu une subvention du conseil départemental d'un montant de 9 859 € (soit 25.18%).

Le rapporteur propose de solliciter une aide de l'Etat (D.E.T.R.) d'un montant de 19 580 € soit 50% du montant de la dépense HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Clôture	29 700 € HT	Conseil départemental	9 589 €
Haies défensives	6 200 € HT	D.E.T.R.	19 580 €
Vidéo-surveillance	3 260 € HT	Commune	9 721 €
<b>Total</b>	<b>39 160 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>39 160 €</b>

### 14. Annulation de la délibération du 30 novembre 2015 relative à la vente du pavillon situé 7 allée du Nord (délibération n°2016/030)

Le rapporteur explique que le compromis de vente contenait une clause suspensive liée à l'obtention d'un prêt bancaire par les déposataires de l'offre d'achat ; ceux-ci n'ayant pas obtenu leur prêt, le compromis de vente est de facto caduc. Une délibération étant exécutoire, il est nécessaire d'annuler la délibération du 30 novembre 2015 qui prévoyait la vente du pavillon.

Adopté à l'unanimité.

### Equipements sportifs - Rapporteur : F GRAS

### 15. Dotation E.P.S. 2016 du collège Roger Vailland pour la location des installations sportives municipales (délibération n°2016/031)

Le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales pour la période de septembre 2015 à juillet 2016 ; elle se répartit de la façon suivante :

- COSEC : 982 heures x 9.60 € = 9 427.20 €
- Terrains extérieurs : 338 heures x 6.25 € = 2 112.50 €
- Piscine : 84 heures x 4 lignes d'eau x 20.90 € = 7 022.40 €

Soit un montant total de 18 562.10 €.

Le rapporteur propose d'accepter les différents montants de cette dotation. Les crédits seront inscrits en recettes au B.P. 2016.

Adopté à l'unanimité.

Affaires communautaires - Rapporteur : M ROUSSEAU

**16. Présentation des grands projets de la Communauté urbaine Le Creusot-Montceau**

Le rapporteur étant absent, cette présentation est repoussée à une séance ultérieure.

**Questions diverses** : aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

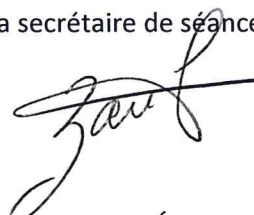
Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,



Françoise ZARÉBA.

